



Consignes pour la rentrée scolaire et le constat de rentrée 2025

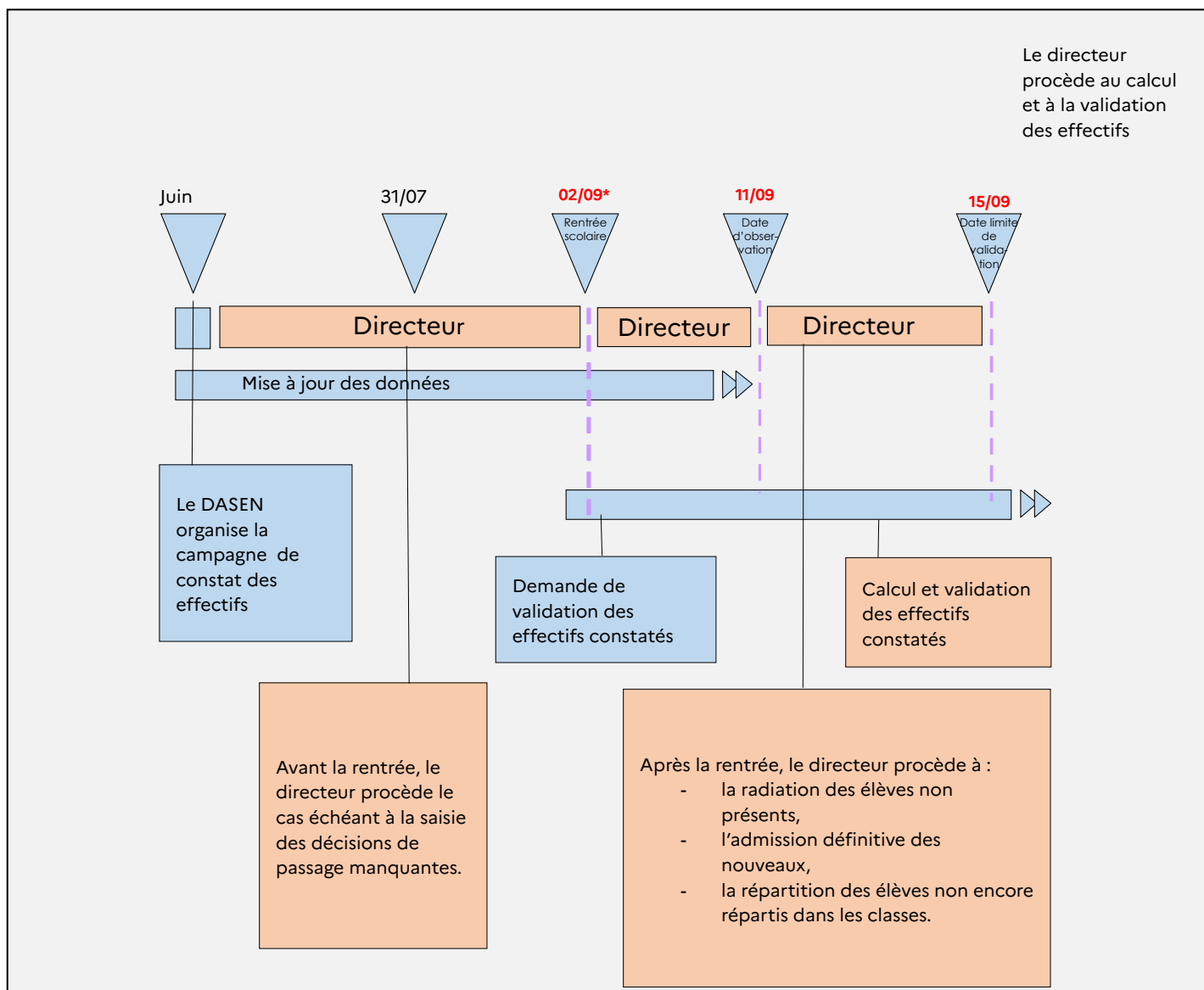
**Fiche 7 - Description détaillée de la procédure de calcul des effectifs dans Onde et
DECIBEL
ANNEXES**

Fiche 7 - Description détaillée de la procédure de calcul des effectifs dans Onde et DECIBEL

(DSDEN - personnels de DSDEN en charge de la scolarité du 1er degré, IEN, directeurs d'école)

Les élèves comptabilisés dans les effectifs doivent remplir les conditions suivantes :

- être admis définitivement,
- être répartis dans une classe ordinaire ou une ULIS,
- posséder un INE attribué ou vérifié suite à l'admission définitive.



(*) Rentrée scolaire dans Onde = 01/09/2025 pour toutes les académies.

1 – Le lancement de la campagne de calcul et validation des effectifs par la DSDEN

Dès la rentrée, les DSDEN adressent une **demande de calcul et validation** des effectifs constatés aux directeurs d'écoles publiques et privées utilisateurs d'Onde, en précisant la date d'observation (DO) et la date limite de validation (DLV) des effectifs dans Onde.

Les DSDEN doivent émettre deux demandes de validation : une à l'attention des directeurs des écoles publiques et une à l'attention des directeurs des écoles privées.

Il est impératif que les campagnes de calcul et validation des effectifs soient lancées bien avant la date d'observation.

- **la date d'observation des effectifs dans Onde est fixée au 11/09/2025, c'est la date à partir de laquelle le calcul et la validation des effectifs peuvent être effectués.**
- **la date limite de validation des effectifs est fixée au 15/09/2025 minuit.**

Les directeurs dont l'adresse mail de l'école est connue dans ONDE reçoivent un courriel les informant de ce calendrier.

→ Cheminement dans Onde – entrées « IEN / DSDEN »

- **Menu « Ecoles »** > Suivi effectifs > Emettre des demandes de validation
 - Cliquer sur le bouton « Nouveau »
 - Cocher : « Calcul des effectifs constatés »
 - Indiquer le « Secteur » (public ou privé)
 - Cliquer sur « Chercher »

Demande de validation des effectifs

Recherche d'écoles

* : Sélection du secteur obligatoire

Secteur *



- Saisir les échéances de la campagne
Date limite de validation : 15/09/2025
Date d'observation : 11/09/2025

Demande de validation des effectifs

Recherche d'écoles

* : Sélection du secteur obligatoire

Secteur *
 PUBLIC

Identifiant	Sigle	Nom de l'école	Adresse
0160123X	Élémentaire publique	RENE DEFARGE	10 RUE TURENNE 16000 ANGOULEME
0160124Y	Élémentaire publique	CEZANNE RENOIR	14 RUE CHARLES PEGUY 16000 ANGOULEME
0160125Z	Élémentaire publique	PAUL BERT	73 RUE FONTAINE DU LIZIER 16000 ANGOULEME
0160127B	Élémentaire publique	JULES FERRY	183 RUE JULES FERRY 16000 ANGOULEME
0160130E	Élémentaire publique	FERDINAND BUISSON	114 RUE DE PERIGUEUX 16000 ANGOULEME
0160134J	Élémentaire publique	DOCTEUR EMILE ROUX	IMPASSE D'AUVERGNE 16000 ANGOULEME
0160135K	Élémentaire publique	G. SAND - LA GRAND FONT	4 RUE DU CANADA 16000 ANGOULEME
0160137M	Primaire publique	MARIO ROUSTAN	42 PLACE MULAC 16000 ANGOULEME
0160138N	Élémentaire publique	VICTOR HUGO	10 RUE FERNAND LAPORTE 16000 ANGOULEME
0160139P	Élémentaire publique	M. CURIE	21 ALLEE CASTAIGNE SILLAC 16000 ANGOULEME
0160144V	Élémentaire publique	VICTOR DURUY	65 RUE DE SAINTES 16000 ANGOULEME
0160147Y	Maternelle publique	SAINT-EXUPERY	RUE SAINT-VINCENT DE PAUL 16000 ANGOULEME
0160148Z	Maternelle publique	JEAN DE LA FONTAINE	33 RUE DES BOISSIERES 16000 ANGOULEME
0160149A	Maternelle publique	CONDORCET	2 BOULEVARD WINSTON CHURCHILL 16000 ANGOULEME
0160150B	Maternelle publique	COMTESSE DE SEGUR	3 PLACE HENRI DUNANT 16000 ANGOULEME
0160151C	Maternelle publique	JEAN MACE	RUE PIERRE GRENET 16000 ANGOULEME
0160153E	Maternelle publique	AUGUSTE RENOIR	14 RUE CHARLES PEGUY 16000 ANGOULEME
0160154F	Maternelle publique	ALPHONSE DAUDET	PLACE SAINT-JACQUES - L'HOUMEAU 16000 ANGOULEME
0160156H	Maternelle publique	PAULINE KERGOMARD	6 BOULEVARD PIERRE CAMUS LA MADE 16000 ANGOULEME
0160160M	Maternelle publique	ALFRED DE VIGNY	93 RUE ALFRED DE VIGNY 16000 ANGOULEME
0160161N	Maternelle publique	CHARLES PEGUY	42 RUE ALPHONSE AULARD 16000 ANGOULEME
0160164S	Élémentaire publique	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	LE BOURG 16210 BARDENAC
0160178G	Élémentaire publique	CAMILLE DESVERGNES	LE BOURG 16210 ST ROMAIN
0160179H	Primaire publique	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LE BOURG 16210 YVIERS
0160194Z	Primaire publique	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LE BOURG 16190 JUIGNAC
0160199E	Élémentaire publique	L'ECOLE DES HIRONDELLES	39 ROUTE DU PERIGORD 16190 MONTMOREAU
0160201G	Élémentaire publique	HELENE CARTIER	16 AVENUE D'AQUITAINE 16190 MONTMOREAU
0160210S	Primaire publique	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LE BOURG 16320 MAGNAC LAVALE
0160211T	Primaire publique	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LE BOURG 16320 ROUGNAC
0160213V	Élémentaire publique	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	ROUTE DE MAREUIL 16380 CHARRON

Page : 1 • 2 • 3 •

Enregistrements 1 à 30, sur 312 trouvés

Date limite de validation
 Date d'observation demandée

- Cliquer sur « Valider » après avoir saisi les dates

Tout au long de la période de validation (du 11 au 15 septembre 2025), la DSDEN, en lien avec les IEN, peut suivre les saisies des directeurs d'école et procéder si besoin à des relances.

➔ **Cheminement dans Onde – entrées « IEN/ DSDEN »**

- **Menu « Ecoles »**
 - Suivi effectifs
 - Emettre des demandes de validation
 - Cliquer sur le bouton « Relancer » correspondant à la demande

Liste des demandes de validation

Retour Nouveau				
Demandes d'effectifs constatés		Secteur	Date limite de validation	Date d'observation
Demande du 01/10/2003		Privé	30/09/2003	06/09/2003
Demande du 01/11/2003		Public	31/10/2003	06/10/2003
Demande du 01/12/2003		Public	30/11/2003	01/11/2003
Demande du 01/01/2004		Public	31/04/2004	01/04/2004
Demandes d'évènements comptés		Date limite de validation	Période d'observation	
Demande du 01/10/2003		30/09/2003	Du 01/09/2003 au 06/09/2003	
Demande du 01/11/2003		31/01/2004	Du 06/09/2003 au 20/12/2003	
Demande du 01/12/2003		30/04/2004	Du 01/03/2004 au 01/04/2004	
Demande du 01/01/2004		31/05/2004	Du 01/01/2004 au 01/04/2004	

Cette procédure permet d'afficher la liste des écoles n'ayant pas procédé à la validation de leurs états d'effectifs et de relancer la demande après avoir cliqué sur le bouton « Valider ».

Relance de la demande de validation des effectifs

Identifiant	Sigle	Nom de l'école	Adresse
E1234567	Elémentaire publique	Ecole du bourg	13 rue du bourg 12345 Bourville
E0459867	Maternelle publique	Les paquerettes	5 Bd des champs fleuris 12345 Fleury-les-aubrais
E1478967	Elémentaire d'application	Boris Vian	1 rue de l'herbe rouge 12345 Trouville
E9632145	Elémentaire publique	Les petits lutins	6 sentiers des âmes perdues 12345 Trouville
E1234567	Maternelle publique	Ecole tralala	Lieu dit de nulle part 12345 Villeperdue
E0459867	Elémentaire publique	Les trululus	adresse 12345 Ville
E1478967	Maternelle d'application	Trililis	adresse 12345 Ville

Enregistrements 1 à 30, sur 87 trouvés

Page : 1 • 2 • 3

2 – Le calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

➔ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

- 1^{ère} méthode

Sur la page d'accueil de l'application, en vision « Mon tableau de bord », les directeurs d'école disposent d'un « pas à pas » dans le bloc « Les constat des effectifs », fil d'Ariane pour le calcul et la validation des effectifs.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
03/09/2018	DASEN	20/09/2018	24/09/2018			

Le bloc « Les constat des effectifs » affiche **les échéances de la campagne**, dès sa création (01/09/2025) par la DSDEN, dans les colonnes « Observation » (11/09/2025) et « Limite de validation » (15/09/2025).

A échéance de la date d'observation, le bouton « Calculer » apparaît dans la colonne « Validation » pour rappeler au directeur d'école qu'il peut désormais lancer le calcul des effectifs constatés.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
03/09/2018	DASEN	20/09/2018	24/09/2018	<input type="button" value="Calculer"/>		

Un clic sur le bouton « Calculer » permet un accès direct à l'écran du calcul des effectifs constatés, déjà prérempli avec les éléments de la campagne.

Calcul des effectifs constatés

Nouveau calcul

Année scolaire 2018-2019 *

Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui Non *

Demande faite aux directeurs demande du DASEN du 03/09/2018 - date d'observation : 20/09/2018 - date limite de validation : 24/09/2018 *

Critères de ventilation * Par classe Par regroupement

Calculer Annuler

Sur cet écran, le directeur d'école n'a plus qu'à lancer le calcul.

- 2nde méthode

Le calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- **Menu « Ecole »**
 - Calcul des effectifs
 - Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »

Ici, le directeur d'école doit saisir les éléments de la campagne avant de lancer le calcul.

Calcul des effectifs constatés

Nouveau calcul

Année scolaire 2018-2019 *

Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui Non *

Demande faite aux directeurs demande du DASEN du 03/09/2018 - date d'observation : 20/09/2018 - date limite de validation : 24/09/2018 *

Critères de ventilation * Par classe Par regroupement

Calculer Annuler

Choisir l'année scolaire en cours.

Cocher « Oui » à la demande du DASEN.

Choisir la demande de l'DSDEN relative au constat de rentrée .

- Quelle que soit la méthode utilisée pour lancer le calcul des effectifs, l'état des effectifs généré par l'application doit être enregistré pour être conservé.

Calcul des effectifs constatés

État du 29/05/2018

Année scolaire 2018-2019
Date d'observation 20/09/2018
Date limite de validation 24/09/2018
Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont	12
		TOTAL DU NIVEAU	12
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	7
		TOTAL DU NIVEAU	7
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		TOTAL DU NIVEAU	13
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			86
défaut de répartition et/ou d'INE			0

Le directeur **enregistre** l'état des effectifs de son école.
Remarque : il peut enregistrer plusieurs états avant de valider ses effectifs.

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis.

Confirmez-vous cet état des effectifs ?

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs ».

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs des effectifs constatés dans la base de données. Elles peuvent être répétées à souhait, dans le délai de la date limite de validation des effectifs, jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.

3 – Validation du calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

→ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

- 1ère méthode

Dès enregistrement du premier état des effectifs relatif à la campagne, les informations portées par le bloc « Les constat des effectifs » de la page d'accueil sont **mises à jour** :

- accès direct vers l'état des effectifs le plus récent, via le lien posé sur la date de la (colonne) « Demande » ;
- remplacement du bouton « Calculer » par le bouton « Valider » dans la colonne « Validation » pour inviter le directeur d'école à valider l'état des effectifs le plus récent ;
- affichage des « Effectif comptabilisé » et « Effectif non comptabilisé » (pour défaut d'INE) ; possibilité d'accéder, via un clic sur le chiffre, à la liste détaillée des élèves dénombrés par l'indicateur.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
03/09/2018	DASEN	20/09/2018	24/09/2018	Valider	85	0

NB : si le directeur d'école a effectué plusieurs calculs d'effectifs, les autres états enregistrés restent accessibles, via le menu École > Calcul des effectifs.

- 2nde méthode

La validation du calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- Menu « École »
 - Calcul des effectifs

Sur l'écran « Liste des états d'effectifs », le directeur visualise dans la rubrique « Etats d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN » l'état du XX/XX/XXXX à la date d'observation du 11/09/2025 triés du plus récent au plus ancien. Leur statut est « non validé ».

États d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN	Date d'observation	Statut
État du 20/09/2018	20/09/2018	Non validé
État du 22/09/2016	22/09/2016	Archivé le 22/09/2016 Date limite de validation pour le DASEN le 26/09/2016
État du 18/09/2015	18/09/2015	Archivé le 18/09/2015 Date limite de validation pour le DASEN le 23/09/2015

Le directeur peut consulter l'état des effectifs qu'il a enregistrés.

Avant la date limite de validation, le directeur valide un des états des effectifs qu'il a enregistrés.

Le directeur peut supprimer un des états enregistrés s'il le souhaite.

Quelle que soit la méthode retenue, la validation est à confirmer pour être prise en compte.

Validation d'un état d'effectifs constatés

État du 20/09/2018

Année scolaire 2018-2019
Date d'observation 20/09/2018
Date limite de validation 24/09/2018
Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont	12
		TOTAL DU NIVEAU	12
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	6
		TOTAL DU NIVEAU	6
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		TOTAL DU NIVEAU	13
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			85

Pour information
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE 0

Élèves répartis par regroupement
Aucun effectif pour les regroupements

Êtes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

Le directeur doit **confirmer** la validation de l'état des effectifs.

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs ».

La colonne « Statut » de la « Liste des états d'effectifs constatés » indique si la validation est bien prise en compte ou non (statut = « Validé » suivi de la date de validation).

De même, la colonne « Validation » du bloc « Les constats des effectifs » de la page d'accueil présente la date de validation.

Le directeur d'école a jusqu'au 15/09/2025 minuit (date limite de validation dans Onde) pour valider l'état correspondant à l'effectif de l'école, en cliquant sur le bouton « Valider »

4 – Le calcul des effectifs au niveau des DSDEN

Pour récupérer l'ensemble des calculs réalisés dans les écoles, la DSDEN doit procéder au calcul des effectifs à son niveau.

→ Cheminement dans Onde – entrées « IEN/ DSDEN »

- Menu « Ecoles »
 - Suivi effectifs
 - Gérer les états d'effectifs
 - Sur l'écran « Liste des Etats », cliquer sur le bouton « Nouveau »
 - Sélectionner « Calcul des effectifs constatés » dans la fenêtre superposée

Liste des états

Retour Nouveau calcul des effectifs constatés Nouveau comptage d'événements			
États d'effectifs constatés demandés aux directeurs d'école			
	Secteur	Date d'observation	Niveau territorial
Etat du 10/09/2003	Privé	06/09/2003	Ecoles
Etat du 22/12/2003	Public	06/10/2003	Département
Etat du 03/04/2004	Public	01/04/2004	ZRU
États d'événements comptés			
	Secteur	Période d'observation	Niveau territorial
Etat du 10/09/2003	Privé	Du 01/09/2003 au 06/09/2003	Ecoles
Etat du 22/12/2003	Public	Du 06/09/2003 au 20/12/2003	Département
Etat du 03/04/2004	Public	Du 01/03/2004 au 01/04/2004	ZRU

Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés ».

Choisir « Public » ou « Privé ».

Calcul des effectifs constatés

Secteur PUBLIC *
Année scolaire 2018-2019 *

Choisir l'année scolaire : .

Demandes faites aux directeurs demande du 03/09/2018 - date d'observation : 20/09/2018 - date limite de validation : 24/09/2018 *

- Niveau territorial
- Arrondissement
 - Zone d'emploi
 - Canton
 - Circonscription
 - Commune
 - Département
 - Nature de l'école
 - RPI
 - ZUS
 - Ecole sélectionnée
 - ZAP
 - RAR
 - RRS

Choisir la demande en vérifiant bien la date d'observation : / et la date limite de validation : /.

Cocher « Département ».

Calculer Annuler

Sur l'écran suivant « Calcul des effectifs constatés » qui récapitule les résultats, la DSDEN visualise les effectifs répartis par niveau d'enseignement, validés et non validés.

A ce stade, il est possible d'éditer la liste des écoles ayant validé leurs effectifs et la liste des écoles n'ayant pas validé leurs effectifs.

Calcul des effectifs constatés

Veuillez confirmer l'état des effectifs constatés

État du 25/09/2018
 Année scolaire 2018-2019
 Date d'observation 20/09/2018
 Date limite de validation 24/09/2018
 Secteur PRIVE
 Niveau territorial Commune
 Nombre d'écoles 3

Affectations permanentes

Cycle	Niveau	Ordinaire									Total	Nb de Classes
		CYCLE I				CYCLE II		CYCLE III				
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
Le Blanc												
Effectifs non validés		5	17	18	17	24	24	25	27	26	183	7
Buzançais												
Effectifs non validés		1	21	20	15	16	26	24	20	30	173	6
Châtillon-sur-Indre												
Effectifs non validés		1	3	7	7	12	6	10	9	8	63	3

Il est impératif d'« Enregistrer » les calculs effectués pour que les agrégats départementaux soient mémorisés dans la base de données et l'état correspondant enregistré.

Les demandes de calcul pour les écoles publiques et privées étant séparées, il est nécessaire de confirmer les calculs pour les deux demandes.

Par ailleurs, dans la période du 11 au 15 septembre 2025, les IEN de circonscription et les DSDEN peuvent voir dans DECIBEL les validations d'effectifs réalisées à partir de la photo-gestion DECIBEL du jour.

ANNEXES

RECOMMANDATION

→ Il est impératif de se référer aussi aux instructions sur le constat de rentrée 2025 propres à chacun des secteurs d'enseignement.

→ Les correspondants techniques en charge de DECIBEL au rectorat ne doivent pas programmer de photo-constat entre du 11 au 15 septembre afin de ne pas bloquer la procédure automatique d'extraction qui sera réalisée par le PIAD (Bordeaux) le 16/09/2025.

Pour tout complément d'information, les personnes suivantes sont à votre disposition :

Equipe de diffusion de la DSI nationale d'Orléans-Tours

De façon générale, le dépôt de signalement selon la procédure détaillée sur le site de diffusion de l'application Onde (<http://diff.ac-orleans-tours.fr/>) dans la rubrique « Signalements » par les personnes habilitées de l'académie sera privilégié.

Pour des cas très spécifiques l'adresse mail suivante pourra exceptionnellement être utilisée : l.diffusion.onde@ac-orleans-tours.fr.

Annexes – Schéma récapitulatif de la procédure du constat de rentrée 1er degré

